

Dans le cadre des semaines de l'égalité et de lutte contre les discriminations organisées par la Ville de Strasbourg

Journée d'études

Organisée par
La "commission discrimination" du Syndicat des Avocats de France
Avec la section SAF de Strasbourg
L'équipe de droit social de l'UMR 7354 DRES (Université de Strasbourg)



APPROCHE JURIDIQUE TRANSVERSALE DES DISCRIMINATIONS 12 octobre 2019

Institut LE BEL – Université de Strasbourg
4 rue Blaise Pascal, 67000 STRASBOURG

ENTRÉE LIBRE SUR INSCRIPTION EN LIGNE :
<https://frama.link/inscription-journee-discriminations>

renseignements : saf.strasbourg@gmail.com





JOURNÉE D'ÉTUDES APPROCHE JURIDIQUE TRANSVERSALE DES DISCRIMINATIONS

SAMEDI 12 OCTOBRE 2019, STRASBOURG

**Journée organisée par la Section SAF STRASBOURG,
la Commission pour l'égalité et contre la discrimination du SAF,
l'équipe de droit social de l'université de STRASBOURG,
avec le soutien de l'ordre des avocats du barreau de Strasbourg**

***Dans le cadre des Semaines de l'égalité et de lutte contre les discriminations
organisées par la Ville de Strasbourg***

Souvent confondu avec le principe d'égalité, le principe de non-discrimination s'en distingue à plusieurs égards. Pour lutter contre le phénomène massif que sont les discriminations, les législateurs (nationaux, européens, et internationaux) ont multiplié les textes. Même disparates, parcellaires et pas à la hauteur des enjeux, les mécanismes mis en place ont le mérite d'exister et de permettre une opérationnalité de la lutte contre les discriminations sur le terrain judiciaire. Ils sont néanmoins peu utilisés lorsqu'on songe à la faible saisine des autorités (justice et défenseur des droits).

Cette journée vise à mieux faire connaître les contours de la discrimination avec une ouverture sur des champs inexplorés et à donner des outils aux différents acteurs concernés afin de leur permettre de s'en saisir.

PROGRAMME

- 8h45-9h15** **Accueil des participants**
- 9h15-9h30** **Allocutions de bienvenue**
Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Strasbourg
Laurence ROQUES, présidente du SAF
Caroline ZORN, présidente de la section SAF Strasbourg
- 9h30-12h30** **La discrimination : contours et instruments**
-
- Sous la présidence de Monsieur le Pr Nicolas MOIZARD, Professeur des Universités, Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion de Strasbourg et Institut du travail de Strasbourg*
- 9h30-10h** **Les notions d'égalité et de discrimination**
Joao VIEGAS, avocat au barreau de Paris
- 10h-10h30** **Les instruments juridiques internes, européens et internationaux**
Mélanie SCHMITT, maîtresse de conférences HDR, Université de Strasbourg, Directrice adjointe de l'UMR 7354 DRES, membre de l'équipe de droit social
Représentant·e de la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI)
- 10h30-10h45** **Pause**
- 10h45-11h15** **Les différentes figures de la discrimination : quelles cohérences ?**
Marie MERCAT-BRUNS, maîtresse de conférences en droit privé, HDR au Conservatoire National des Arts et Métiers, CNAM DISST École Management et Société
- 11h15-11h45** **La preuve : régime juridique et modes de preuves**
Sophie LATRAVERSE, Directrice du Secrétariat Général, Défenseur des Droits
- 11h45-12h30** **Échanges avec la salle et synthèse**
- 12h30-14h00** **Déjeuner libre**

14h00-18h00 **Discriminations : mise en œuvre des outils**

Sous la présidence de **Fleur LARONZE**, Maîtresse de conférences à l'Université de Haute Alsace, membre de l'UMR 7354 DRES, membre de l'équipe de droit social

14h-14h30 **Discussion sur les moyens d'action : l'action de groupe et son utilisation notamment pour la défense des droits des femmes**
Savine BERNARD, avocate au barreau de Paris

14h30-15h **Les spécificités des dossiers de discrimination syndicale**
Jacky WAGNER, conseiller prud'homal à STRASBOURG, Secrétaire général UD CGT BAS RHIN
Inès MEFTAH, maîtresse de conférences à l'Institut du travail de STRASBOURG, membre de l'UMR 7354 DRES, équipe de droit social

15h-15h30 **Un retour d'expérience sur la prévention des discriminations dans le domaine de la santé**
Emilie JUNG, directrice de l'association Migration Santé Alsace

15h30-16h **Le contrôle au faciès : des faits aux choix de procédure**
Slim BEN ACHOUR, avocat au barreau de Paris
Jérémie GAUTHIER, maître de conférences en sociologie à l'Université de Strasbourg, Faculté de sciences sociales, membre de l'UMR 7367

16h-16h15 **Pause**

16h15-17h15 **Échanges avec la salle**

17h15-18h00 **Conclusions et perspectives**
Pr Antoine Lyon-Caen, Université Paris X-Nanterre, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Directeur de la Revue de Droit du Travail

20h00 **Soirée commune à la journée de droit de l'environnement**
 Brasserie LE TIGRE, 5 rue du Faubourg national à STRASBOURG



Trams



Arrêt « Faubourg National »

ENTRÉE LIBRE SUR INSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE :

<https://frama.link/inscription-journee-discriminations>

ACCES

Institut LE BEL – Université de Strasbourg
4 rue Blaise Pascal, 67000 STRASBOURG

Arrêt de tram « Observatoire »

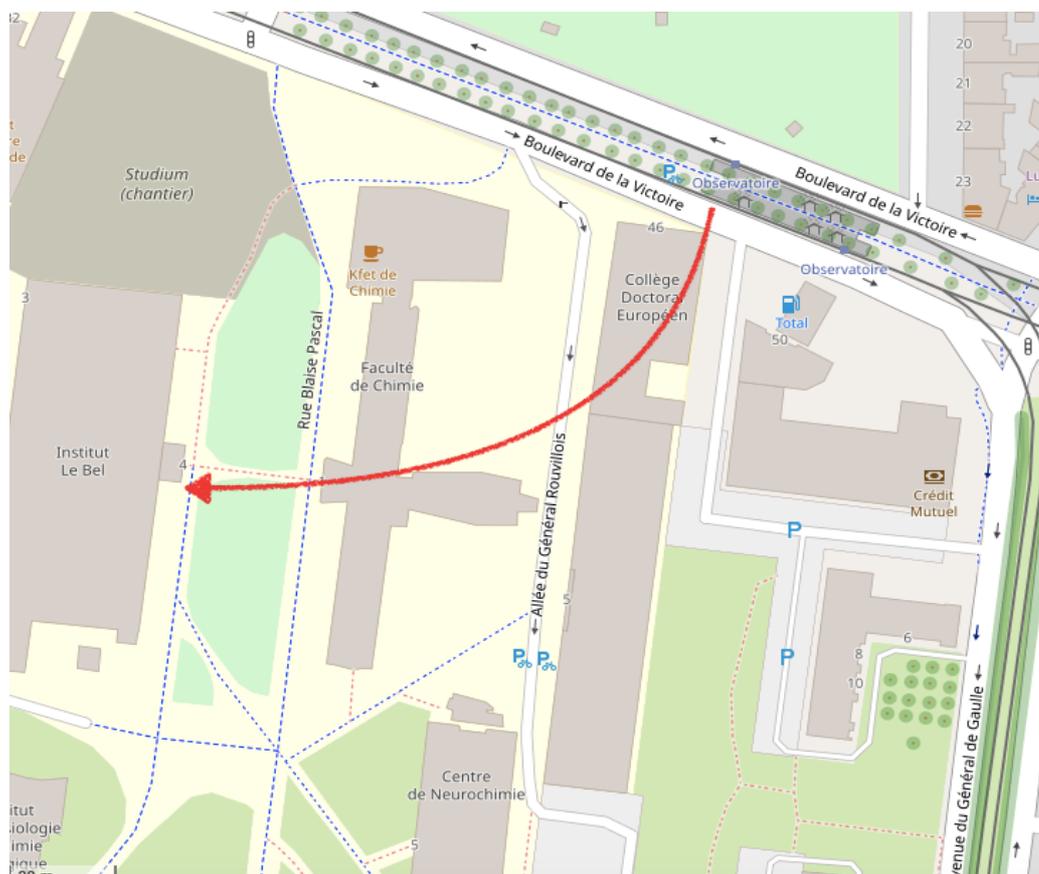


Trams

C

E

F



CONTACTS

Syndicat des Avocats de France :
au barreau de Strasbourg – saf.strasbourg@gmail.com

Nathalie GOLDBERG et Caroline ZORN, avocates

Équipe de droit social de l'UMR 7354 DRES :

Fleur LARONZE, Maîtresse de conférences à

l'Université de Haute Alsace, membre de l'UMR 7354 DRES - fleurlaronze@gmail.com

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : 7 heures

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

PEDAGOGIE

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de discrimination.

Compétences visées

Amélioration des connaissances pratiques.

Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par le droit : magistrats, avocats, juristes, associatifs, universitaires, étudiants, élèves –avocats

Une bonne connaissance des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques.

Echanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la journée de formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes.

En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.